

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an.....\$2.00
Six mois.....\$1.00
Etranger (Union postale)
Un anf. 12. 50
Téléphone : 172

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

AVIS

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins quinze jours avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arrérages.

Bureau de renseignements : 96 rue St Joseph (Ancien bureau de la Vérité)

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES."

J.P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEBEC

SAMEDI 30 JANVIER 1892

LE PAPE ET SON ARMÉE

A l'occasion du jour de l'an, le Saint-Père a reçu les anciens officiers de l'armée pontificale. Voici un passage fort important de l'allocution qu'il leur a faite :

" Nous pouvons toutefois vous assurer que la cause que vous soutenez devra tôt ou tard triompher. La date de ce triomphe reste dans les secrets impénétrables du Tout-Puissant, et Nous ne pouvons pas la connaître. Si elle n'est pas éloignée, vous reviendrez prendre votre place dans les rangs et vous serez chargés de diriger et d'instruire la nouvelle armée qu'il s'agira de reformer pour la défense du plus sacré des droits, du souverain le plus légitime, le Souverain Pontife, qui est aussi le vicaire de Jésus-Christ. Le drapeau pontifical, quoique méprisé et vilipendé aujourd'hui, est toujours glorieux. C'est le drapeau qui est déployé pour la défense de la religion, de l'Eglise et du Saint-Siège, et qui sera toujours déployé pour protéger la vérité et la civilisation du monde; aussi ne tombera-t-il jamais, quels que soient les changements des temps et les vicissitudes des révolutions, et il finira toujours par triompher."

Le Pape a ensuite remercié des sentiments de fidélité qui lui étaient exprimés au nom du général de Charrette et des zouaves.

L'apaisement religieux en France

Voici comment les francs-maçons l'entendent :

Une loge de Toulouse demande que toutes les congrégations religieuses soient dissoutes, que leurs biens soient attribués à l'Assistance publique, qu'elles soient mises dans l'impossibilité de jamais se réformer. Le droit de réunion et d'association serait réservé aux seuls francs-maçons.

Elle demande, en outre, l'interdiction du port de la soutane dans la rue : " Ne pourront porter un costume religieux que les évêques, prêtres et vicaires, pasteurs ou rabbins, qui sont payés par le budget des cultes, et seulement dans l'exercice du culte." Ce sera le privilège des seuls maçons d'arborer en public des insignes distinctifs, tels que les tabliers dont ils se parent aux enterrements de leurs FF'.

Des pénalités variées, amende, prison, interdiction des droits civils et politiques, seraient édictées contre toute personne soupçonnée de vouloir du bien aux congrégations.

Sous le titre : *la liberté des évêques*, nous lisons dans la *Croix*, de Paris, à la date du 4 janvier :

Les ministres protestants et les rabbins peuvent se rendre librement à Berlin ou à Francfort. Bien mieux, le dernier grand rabbin élu à Paris a été choisi à l'étranger dans une synagogue belge.

Nos évêques qui ont fait la France, et dont la part est si grande pour le maintien de la grandeur du pays, n'ont certes point la même liberté.

Une circulaire, désormais célèbre, de M. Fallières, avait répondu aux insultes dont la France avait été l'objet, par une interdiction aux évêques de se rendre auprès de leur Chef hiérarchique à Rome.

On sait l'émotion que cette mesure a suscitée. Cependant, à la suite de conseils respectueusement écoutés, le silence s'était fait ; on attribuait la maladresse ministérielle à M. Dumay, l'insulteur habituel de l'épiscopat.

Or, le 29 décembre, à la date des lettres de bonne année, un pli officiel informait Mgr Billard, évêque de Carcassonne, homme dont la prudence et la bienveillance sont estimées de tout le monde, qu'une partie de son traitement était retenue pour s'être rendu sans autorisation en pèlerinage auprès du Pape.

Voici la noble réponse du prélat :

EVECHE DE CARCASSONNE

Carcassonne, 31 décembre 1891.

Monsieur le ministre,

En m'adressant le mandat du traitement qui m'est dû pour le quatrième trimestre de l'exercice 1891, vous me faites l'honneur de m'informer que, comme au cours de ce trimestre j'ai quitté mon diocèse pour me rendre hors de France sans autorisation, vous avez cru devoir, en visant l'article 20 de la loi du 18 germinal an X faire subir au dit mandat une retenue correspondant au nombre des jours d'absence.

J'aurais le droit de protester contre cette mesure, j'aime mieux me borner à vous accuser réception de votre lettre.

A quoi me servirait-il de vous dire qu'en allant à Rome je n'ai fait que m'acquitter d'un des devoirs les plus sacrés de ma charge ? Au jour de leur sacre, les évêques que vous nommez s'engagent devant Dieu par serment à aller à des époques périodiques et fixées par l'Eglise rendre compte de l'administration spirituelle de leur diocèse au Souverain Pontife. J'ai toujours rempli cette obligation de conscience sans en demander par avance la permission ; jusqu'alors je n'avais encouru aucun blâme du pouvoir civil : aujourd'hui, il vous plaît de me faapper en m'infligeant, par voie administrative, une amende prélevée d'office

sur le traitement qui m'est dû ; je ne me plains pas : pour un évêque, mieux vaut un peu moins d'argent et plus d'honneur.

Agréez, M. le ministre, l'assurance de ma haute considération.

+ FELIX-ARSENE, évêque de Carcassonne.

LE FRANÇAIS A LA LOUISIANE

Nous signalons avec infiniment de plaisir l'apparition de l'*Osservateur Louisianais*, revue mensuelle, politique et littéraire, publiée à la Nouvelle-Orléans. L'esprit de cette nouvelle revue est profondément religieux ; et, ce qui nous réjouis aussi, c'est que l'*Osservateur* se pose en défenseur énergique du maintien de la langue française en Amérique. Voici, en effet, ce que nous lisons au cours d'un article du premier numéro qui porte la date 2 janvier :

Le français, en effet, était la langue des premiers pionniers de la civilisation en Louisiane.

Celui qui l'a découverte, Lasalle, portait un nom français ; et française elle est restée par l'esprit, par le cœur et par les habitudes.

Il est vrai qu'on dit que la langue française tend à disparaître du milieu de nous ; mais, en tout cas, ce n'est pas encore un fait accompli.

Le français est encore, et sera longtemps, j'ose l'espérer du bon esprit de nos populations, la langue de la famille, la langue de l'intimité, la langue du foyer, dans laquelle grands pères et grand'mamans aimeront à redire à leurs petits-enfants les hauts faits et les vertus des ancêtres.

Oublier la langue de sa mère !..... non, je ne le puis croire, pas un Louisianais bien né ne le fera.

Qu'on apprenne l'anglais, la langue du commerce, la langue des affaires ; il le faut, et ce serait folie de vouloir lutter contre cette nécessité qui s'impose.

Mais est-il besoin pour cela d'abandonner la langue des aïeux ?

Comment ! A New-York, à Baltimore, à Boston, on se ferait gloire de parler français ; et, en Louisiane, on rougirait de la langue de Corneille, de Racine, de Bossuet, de Fenélon, de Châteaubriand et de tant d'autres illustres génies !

Honneur à vous, écrivains de l'*OBSERVATEUR LOUISIANAIS*, qui venez vous jeter résolument dans la mêlée et combattre le bon combat, et qui voulez le faire dans la langue de nos pères !

Allez, vos arguments n'y perdront rien, ni pour la force ni pour la clarté ; et vous ferez de plus acte de patriotisme en rappelant aux Louisianais qu'un peuple doit mettre sa gloire à conserver intactes ses traditions.

LAROUSSE

Le grand dictionnaire de Larousse, bien qu'il soit à l'index, ne laisse pas de faire des ravages au Canada aussi bien qu'en France. Voilà pourquoi nous croyons devoir reproduire des *Nouvelles*, de Bordeaux, les lignes suivantes :

Parlons un peu de cet ouvrage, qui semble si estimé de nos gens en place, et qui, si l'on n'y prend garde, va tout doucement devenir le dictionnaire de l'Etat. On se rappelle que M. Constans s'est déjà exprimé avec respect sur le compte de cette compilation.

J'ai dans l'idée que ce dictionnaire Larousse est destiné à faire beaucoup de mal au pays ; c'est le Coran des nouvelles couches. Coran un peu volumineux, vingt volumes in-folio, avec les suppléments. Il parle de tout comme le livre des mahométans, mais avec moins de concision et d'originalité. On le rencontre dans toutes les bibliothèques publiques, toutes les administrations et dans la plupart des bureaux de journaux. Fiévreusement consulté par les prophètes sans littérature, les réformateurs et les critiques pressés, il donne à peu de frais un coup de brosse de style ou un petit complet d'érudition instantané aux jeunes gens naïfs, comme aux vieux messieurs incultes.

Larousse ne se borne pas à instruire ; il fournit également des appréciations et des opinions, et c'est là son tort en même temps que la raison de son succès auprès de nos gouvernants. Toute cette partie exhale une odeur de petit café philosophique et de crémerie littéraire bien significative. Elle nous informe que ce dictionnaire a été rédigé par le corps d'armée de Bohême, qui attendait, vers la fin de l'empire, la Commune ou le grand placement qui suivi, en 1877, la victoire opportuniste. Ce sont leurs propres idées, leur langue, leur esprit, leur poétique, leurs doctrines que trouvent dans ces pages nos Constans, nos Cazot et nos Floquet.

Sur ce point, qu'il me soit permis de consulter un témoin. Jules Vallès, qui, plus que tout autre, a connu les horreurs, les misères de la vie d'expectative politique littéraire. Vallès a travaillé aux dictionnaires et sans doute au Larousse ; il écrit les lignes suivantes dans son *Bachelier* que je voudrais trouver entre les mains de tous les forts en thème sans fortune :

" Des gens, qui travaillaient pour un grand dictionnaire en cours de publication, sont devenus mes amis de bibliothèque.

" Ils sont une bande qui vivent sur ce dictionnaire, qui y vivent comme des naufragés sur un radeau, — en se disputant le vin et le biscuit,

— les yeux féroces, la folie de la faim au cœur. C'est épouvantable, ce spectacle !

“ Un contremaitre à mine basse est chargé de distribuer l'ouvrage. La plupart se tiennent vis-à-vis de lui dans l'attitude des sauvages devant les idoles, et lèchent ses bottes ressemelées.

“ Il y a eu deux ou trois fausses joies. On a cru voir, non pas une voile à l'horizon, mais le requin de la mort qui venait manger un des travailleurs. Un de moins ! C'était des mots qui revenaient aux autres après l'enterrement. ”

Plus loin, Vallès nous dévoile son procédé pour augmenter ses bénéfices de grammairien improvisé. Quand il a un exemple à ajouter, il l'invente tout bonnement et met entre parenthèse (Fléchier), (Bossuet), (Massillon.) “ Je trouble le génie de la langue, mais je gagne quinze sous de plus ”, dit-il.

N'est-ce pas que ces confidences ont leur valeur ; elles sont de nature à expliquer certaines allégations du dictionnaire officiel. L'historien qui a rangé Pie IX parmi les francs-maçons avait sans doute besoin de quinze sous, comme M. Floquet avait besoin d'un mot drôle dans la séance de jeudi.

Reponse a "l'Univers"

Nous ne connaissons qu'un seul journal de France qui sache parler pertinemment des affaires politiques du Canada, c'est l'*Univers*, de Paris. Il en existe peut-être d'autres, mais ils doivent être aussi rares que peu lus.

Règle générale, les écrits sur la politique canadienne publiés gravement en France sont reproduits ici comme articles comiques, tant est drôle la confusion inextricable qui existe dans l'esprit des journalistes français au sujet de nos affaires gouvernementales. Le gouverneur-général, les lieutenants-gouverneurs, les ministres fédéraux, les ministres provinciaux, le parlement fédéral, les législatures locales, la province de Québec et la Confédération canadienne, les affaires qui se traitent à Ottawa et celles qui se discutent à Québec, à Toronto, à Winnipeg, à Regina, les relations qui existent entre les différents pouvoirs publics du Canada, tout cela est aussi familier aux journalistes français que les règles de la langue algonquienne. Se risquent-ils à écrire dix lignes sur les événements politiques de notre pays, ils sont à peu près certains de commettre au moins autant de bévues.

Nous le répétons, il n'y a, à notre connaissance, que l'*Univers* qui fasse exception à la règle.

Les rédacteurs de ce grand organe catholique ont pris la peine d'étudier les affaires du Canada ; notre rouage gouvernemental leur est connu, et ils peuvent écrire sur les questions qui s'agissent chez nous avec intelligence et en connaissance de cause. C'est pourquoi un écrit de l'*Univers* sur le Canada mérite que l'on s'y arrête.

Le numéro du 8 janvier nous apporte un article de M. Auguste Roussel où, tout en résumant avec assez d'exactitude les récents événements qui ont eu lieu à Québec, notre confrère émet certaines appréciations que nous ne pouvons pas laisser passer sous silence. Malgré notre

répugnance extrême à entrer en polémique, même courtoise, avec l'*Univers*, il nous faut relever quelques passages de cet écrit, parce que, nous le savons, les feuilles libérales de la province de Québec vont s'en emparer et en abuser au profit d'une cause que M. Roussel, s'il était ici, jugerait certainement comme nous la jugeons : mauvaise au suprême degré et absolument insoutenable.

Nous ferons d'abord observer à notre confrère qu'il n'est pas exact de dire que M. Angers “ nomma une commission royale. ” Il a exigé qu'une commission fût nommée et qu'elle fût composée de telle et telle manière ; mais quant à la nomination de la commission, il l'a faite avec le concours de M. Mercier lui-même.

Sous notre régime politique, le chef de l'Etat ne peut rien faire, si ce n'est sur l'avis de ses ministres qui prennent devant les chambres et le pays toute la responsabilité politique de l'acte de la couronne. Même dans le cas où le représentant de la Couronne révoque ses ministres, il doit trouver aussitôt d'autres ministres qui assument la responsabilité de cette révocation.

Notre confrère trouvera peut-être qu'entre *exiger* qu'une commission soit nommée, et *nommer* cette commission, la nuance n'est guère appréciable. C'est pourtant sur cette pointe d'aiguille que repose toute la question constitutionnelle débattue en ce moment au Canada.

M. Roussel continue ainsi :

“ La nomination de cette commission donna lieu tout d'abord à de vives discussions. Les libéraux prétendaient, en effet, qu'elle était faite au mépris de la constitution et ils soutenaient leur dire en prenant texte de ce que des accusations bien plus graves, portées contre des membres du ministère fédéral, conservateur, avaient été portées, non devant une commission royale nommée *ad hoc*, mais devant le parlement fédéral où les conservateurs étaient en majorité. Le parlement provincial de Québec ayant, au contraire, une majorité libérale, les partisans de M. Mercier accusaient le lieutenant-gouverneur d'avoir soustrait les ministres à leurs juges naturels par crainte de les voir absous, et d'avoir constitué une commission royale pour avoir des juges à sa dévotion, M. Angers ayant été jadis un membre important du parti conservateur. ”

Oui, les libéraux ont dit tout cela. Mais ne convenait-il pas de donner, en même temps, un résumé de la réponse faite par les journaux conservateurs et les journaux indépendants à ces misérables arguties ? Nous regrettons beaucoup de constater que notre confrère n'en a rien fait. Il se contente de dire qu'il “ est difficile de se prononcer sur cette allégation, ” des libéraux. Ne donne-t-il pas, par là, à entendre que les adversaires des libéraux canadiens n'ont trouvé aucune réponse satisfaisante aux prétentions des amis de M. Mercier ? Il nous semble, pourtant, que cette réponse a été donnée assez souvent et qu'elle est assez péremptoire pour mériter quelque attention.

Cette réponse se rattache, en grande partie, à la nuance signalée plus haut entre *exiger* qu'une commission soit nommée, et *nommer* cette commission.

Si M. Angers avait nommé la commission, sans le concours de ministres responsables aux chambres, il y aurait eu violation de la constitution qui veut que le chef de l'Etat n'agisse que d'après l'avis de ses conseillers. Mais M. Angers n'a rien fait de tel ; pour la

nomination de cette commission, il a eu le concours régulier et constitutionnel de M. Mercier et de ses collègues. Ceux-ci sont donc seuls responsables, politiquement parlant, de cette nomination ; et s'il y a eu mépris de la constitution, ce sont eux, et eux seuls qui doivent en recevoir le blâme. Les libéraux n'ont, par conséquent, aucune raison légitime de vouloir faire porter au lieutenant-gouverneur la responsabilité d'un acte accompli avec le concours des ministres libéraux.

M. Mercier et ses collègues, il est vrai, n'ont prêté leur concours au lieutenant-gouverneur pour la nomination de la commission que de fort mauvaise grâce. Ils voulaient que l'affaire fût portée devant la législature dont la majorité servile n'aurait fait qu'un simulacre d'enquête, comme elle l'avait déjà fait dans des questions analogues, l'affaire Pacaud-Lockwood, par exemple. Mais cette mauvaise grâce ne change rien à la question constitutionnelle. Le fait est là, indéniable : les ministres ont consenti à prêter leur concours au lieutenant-gouverneur pour la nomination de la commission ; et dès ce moment ils sont devenus seuls constitutionnellement responsables de cet acte.

S'ils avaient voulu soutenir la thèse que le parlement provincial seul devait être saisi de l'accusation portée contre eux, ils auraient dû refuser leur concours au lieutenant-gouverneur pour la nomination d'une commission, lui remettre leurs portefeuilles et forcer ainsi M. Angers à trouver d'autres ministres qui voulussent prendre la responsabilité de la formation d'un tribunal *ad hoc*. Alors ils auraient pu se présenter devant les chambres et devant le pays comme les champions du droit exclusif du parlement de juger les ministres. Ne l'ayant pas fait, ayant, au contraire, pris la responsabilité de la nomination du tribunal *ad hoc*, eux et leurs amis n'ont nullement le droit de dire que c'est le lieutenant-gouverneur qui a soustrait ses ministres à leurs juges naturels ; ce sont les ministres qui se sont eux-mêmes volontairement soustraits au parlement.

Nous nous étonnons vraiment que cet argument, qui est tellement péremptoire que les journaux libéraux du Canada n'ont pas même tenté d'y répondre sérieusement, ait complètement échappé à l'attention de notre confrère. Il ne daigne même pas y faire allusion !

Du reste, la nomination de commissions royales n'a rien d'insolite. Une loi y pourvoit expressément. Et, dans la pratique, cette loi a eu son application plus d'une fois ; notamment, lors du scandale du Pacifique, en 1873. Les ministres fédéraux étaient accusés d'avoir reçu des pots de vin des promoteurs du chemin de fer du Pacifique canadien, et l'affaire fut l'objet d'une enquête devant une commission royale composée, elle aussi, de trois juges. Et c'est précisément parce que M. Mercier et ses collègues savaient que la nomination d'une commission était régulière et légale, qu'ils n'ont pas osé s'y refuser, malgré leur répugnance à laisser faire la preuve devant un tribunal sérieux et impartial.

Notre confrère dit que “ la commission d'enquête étant instituée, le silence devait se faire dans l'intérêt de la justice. ” Cela est peut-être vrai ; mais ce que l'*Univers* aurait voulu est d'une impossibilité absolue, en ce pays, du moins. Nous ne savons pas comment

les choses se passeraient en France, dans une situation analogue ; mais ici, ni la loi, ni les usages ne défendant aux journaux de commenter la preuve, dans un procès de cette nature, à mesure qu'elle se développe. Nous ne disons pas que c'est un bien, nous constatons le fait. Notre confrère ajoute que “ les journaux conservateurs ont méconnu ce devoir ” du silence. C'est là, nous regrettons de le dire, une véritable injustice, attendu que si les journaux conservateurs ont manqué à ce devoir, les feuilles libérales, comme l'*Electeur* et la *Justice*, y ont manqué plus gravement encore.

Nous ne comprenons pas cette sévérité de l'*Univers* à l'égard des journaux conservateurs du Canada et son complaisant silence à l'endroit des feuilles libérales et radicales de notre pays.

Nous comprenons encore moins sa sévérité à l'égard de notre journal qui défend, sur un autre terrain, et avec beaucoup moins de talent, la même cause que défend l'*Univers*. Nous avouons, sans fausse honte, que c'est avec une sorte de stupeur que nous avons lu, au cours de cet article de M. Roussel, les lignes suivantes :

“ L'impatience du parti adverse ne connut plus de bornes ; les polémiques redoublèrent de violence, au point qu'un jour notre excellent ami M. Tardivel, rédacteur en chef de la *Vérité*, sortant lui-même de la mesure avec laquelle il avait accoutumé de juger libéraux et conservateurs, risqua dans son journal une note sous forme interrogative qui jetai dans l'opinion des soupçons plus graves que les précédents contre l'honnêteté du ministère accusé. Surexcité sans douter par quatre mois de lutte pendant lesquels il avait dû subir en silence quantité d'outrages, M. Mercier eut le tort de prendre une violente défensive en faisant arrêter et poursuivre M. Tardivel pour diffamation et complot contre le gouvernement. ”

Faut-il le dire ? le titre d'*excellent ami* que M. Roussel veut bien nous donner ne fait que rendre la blessure plus douloureuse.

Voilà dix-huit ans que nous faisons du journalisme militant ; les coups de toute espèce que nous avons reçus pendant cette période ne se peuvent compter ; et, cependant, c'est la première fois que nous nous sentons sérieusement atteint par un article de journal. C'est, d'abord, parce que l'*Univers* n'est pas un journal comme un autre. C'est, ensuite, parce que, s'il y a dans toute notre vie publique une circonstance où nous sommes absolument certain de n'être point sorti de la mesure, c'est précisément celle où l'*Univers* nous accuse d'en être sorti !

M. Roussel le sait, la *Vérité*, comme l'*Univers*, a soulevé bien des mécontentements par sa polémique indépendante ; nous comptons, au Canada, comme l'*Univers*, en France, beaucoup d'adversaires, grand nombre d'ennemis. Nous avons dû blâmer, tour à tour, presque tous les hommes publics, presque tous les groupes, presque tous les journaux du pays. Eh bien ! malgré cette absence complète de popularité dont nous souffrons, ou jouissons, comme on veut, notre écrit du 28 novembre a été jugé si peu en dehors de la mesure, notre droit était si manifeste, que *personne* ne nous a fait le moindre reproche au sujet de cette note. *Personne*, même parmi les libéraux, ne l'a trouvée excessive. Pour pouvoir la blâmer, sans se couvrir de ridicule aux yeux de leurs propres lecteurs,

l'Electeur et la *Justice* ont dû la dénaturer, et nous faire dire ce que nous n'avions pas dit.

En effet, qu'avons-nous écrit de si extraordinaire, pour qu'un rédacteur de *l'Univers* se croie justifié d'affirmer que nous sommes sorti de notre mesure accoutumée ? Nous avons tout uniment signalé des bruits publics au sujet de certaines opérations du gouvernement Mercier et demandé que le tout fût tiré au clair par une enquête régulière. Voyons, sérieusement, en supposant même que ces bruits, dont la ville était remplie, n'eussent eu aucun fondement réel, était-ce sortir de la mesure du journalisme le plus scrupuleusement légitime que de les signaler et de demander là-dessus des éclaircissements ? M. Roussel, tout en nous appelant son excellent ami, l'affirme ; mais tous les Canadiens, nous pouvons le dire sans exagération, tous ceux dont l'opinion vaut quelque chose, français, anglais, catholiques, protestants, amis, adversaires et ennemis, ont été d'avis que la note de la *Vérité* ne sortait nullement de la mesure, particulièrement dans un moment où tant d'autres écrits, d'un côté comme de l'autre, en seraient.

Mais il est avéré aujourd'hui que les bruits que nous signalions n'étaient que trop fondés ; que le crédit de la province avait été fortement engagé par les ministres au moyen de promesses de payer illégales, irrégulières dont plusieurs ont été faites au mépris de l'injonction formelle du lieutenant-gouverneur.

Si M. Roussel veut bien réfléchir à tout cela, il admettra, nous aimons à le croire, que si nous sentons vivement le coup qu'il nous a porté, ce n'est pas sans motif.

Son article appelle d'autres observations que nous sommes forcé de remettre au prochain numéro.

P. S. Ce que nous prevoyions est arrivé : *l'Electeur*, organe d'une coterie qui fait la honte de notre pays, organe de gens qui vivent cyniquement dans le luxe aux dépens de la province ; *l'Electeur*, feuille méprisée, non seulement par tous les conservateurs, et par tous ceux qui sont en dehors et au-dessus des partis politiques, mais même par les libéraux honnêtes ; *l'Electeur*, portedrapeau de gens contre lesquels nous avons dû, maintes fois, défendre la mémoire de Louis Veulliot et les écrivains actuels de *l'Univers* ; *l'Electeur* s'empare de l'article de M. Roussel et l'étale complaisamment dans ses colonnes ! C'est une immense douleur pour les amis que le grand journal catholique compte au Canada—et à *l'Univers* on sait que nous avons le droit de parler en leur nom.

Mais que l'on nous comprenne bien : cette douleur n'est point intéressée. Les hommes néfastes que nous combattons sont trop irrémédiablement compromis pour qu'un article de journal, même de *l'Univers*, puisse leur donner la moindre chance de reprendre le pouvoir pour y continuer leurs rapines. La douleur que nous ressentons, avec tous les vrais amis de *l'Univers*, a une tout autre cause : le cœur nous saigne de voir un écrit du journal de Louis Veulliot servir une pareille cause, réjouir de pareilles gens.

Le parlement fédéral est convoqué pour le 25 février.

LES BANQUES

Il convient, croyons-nous, de dire un mot du rôle qu'ont joué certaines banques de Québec dans les honteux tripotages mis au jour, soit par l'enquête dans l'affaire de la Baie des Chaleurs, soit par l'enquête que poursuit la nouvelle commission.

Nous n'hésitons pas à le dire : ce rôle est déplorable au suprême degré.

Nous croyons que si ces banques étaient en Europe, particulièrement en France où, malgré les faiblesses, les sottises et les crimes de l'heure présente, on a conservé des mœurs relativement sévères dans les questions financières ; nous croyons que si ces banques avaient été soumises aux lois rigides de la vieille France, au lieu de jouir du laisser-faire de la jeune Amérique, elles auraient été cassées, dans les 24 heures, par voie administrative et que leurs directeurs auraient été traduits devant les tribunaux pour y recevoir une formidable sentence.

En effet, qu'ont fait certaines banques de Québec ? Elles ont, tout bonnement, aidé une organisation audacieuse à piller la province. On peut dire que, sans le concours de ces banques, les opérations de la clique auraient été presque impossibles. Si les brocanteurs n'avaient pas trouvé des institutions complaisantes pour escompter ce qu'ils appellent leurs "effets de commerce", leurs lettres de crédit illégales et frauduleuses, ils auraient été obligés d'avoir recours aux prêteurs à la petite semaine, aux juifs, aux *shavers*. Ceux-ci auraient soumis leurs opérations à un taux tellement usuraire que le *boodlage* aurait perdu la moitié de ses charmes.

Mais non ; au lieu d'être contraints de fréquenter les usuriers, leurs complices naturels, ces exploiters du trésor public ont eu libre accès aux banques, aux institutions régulières, établies par la loi pour faire des opérations strictement légitimes. Ils y allaient avec leurs papiers, suspects à leur face même, et les faisaient escompter. Et ce n'étaient pas de petites sommes : des milliers et des centaines de mille dollars ont été ainsi payés à ces chevaliers d'industrie par des maisons respectables, reconnues par la loi !

Et ce qui est plus déplorable encore : nos idées sur l'honneur et sur le devoir en matière de finance sont tellement faussées, notre sens moral est tellement émoussé, que les directeurs de ces institutions ne semblent pas s'apercevoir que leur conduite manque de correction, pour employer un terme adouci ; les journaux ne semblent voir dans ce concours prêté par les banques aux *boodlers* qu'un événement ordinaire et légitime. La conscience publique paraît manquer de délicatesse ; pour l'émouvoir, il faut que le crime soit gros, que le vol soit direct, vulgaire, fait avec effraction ; les méfaits commis poliment, les complaisances pour les malfaiteurs politiques passent inaperçus. C'est un symptôme alarmant.

Et que l'on ne vienne pas dire que nos banquiers ne savaient pas à qui ils avaient affaire, ignoraient qu'ils prêtaient la main à des opérations suspectes et interlopes. Nous ne les accusons pas d'avoir agi précisément de mauvaise foi. Ce sont des hommes respectables. Seulement, nous leur disons qu'ils ont la conscience singulièrement

faussée et obscurcie. Ils savaient parfaitement bien que toutes ces affaires qui se brassaient par dessus leurs comptoirs n'étaient point légitimes, étaient, au moins, suspectes ; ils savaient, par exemple, que tel politiqueur qui manipulait devant eux des milliers et des centaines de mille piastres, n'avait pas le sou, il y à quelques années à peine. Ils voyaient bien que ces lettres de crédit n'étaient pas régulières, légales, ne reposaient sur aucun acte du gouvernement, sur aucun "ordre en conseil." Il est impossible qu'ils ne se soient pas dit : tout cela, c'est du tripotage honteux, de l'argent mal acquis, soustrait directement ou indirectement au trésor public. Mais parce qu'ils n'avaient pas sous les yeux un texte de loi leur défendant de prêter la main à de semblables affaires, ils ont cru qu'ils pouvaient aider la clique dans son brigandage. Voilà pourquoi nous leur disons, de nouveau, qu'ils ont la conscience singulièrement faussée.

L'un d'eux, cependant, a eu des scrupules ; c'est le caissier de la banque Union, M. Webb. Il a constaté que la fameuse lettre de crédit destinée à M. Pacaud n'était autorisée par aucun "ordre en conseil", aucun acte du gouvernement, et il a refusé de l'escompter. Mais avec ce manque de logique qui caractérise un peu l'esprit anglais, il a cru qu'il pouvait aider M. Pacaud à faire ailleurs ce qu'il ne voulait pas lui permettre de faire chez lui. Il n'a pas voulu escompter la lettre de crédit de \$100,000 voyant bien qu'elle était suspecte, pour le moins ; mais il l'a gardée en dépôt chez lui jusqu'au paiement, et il a donné des lettres pour les banques françaises disant que les trois billets Pacaud-Valière, de \$20,000 chacun, seraient payés à même le produit de cette lettre lorsque le gouvernement aurait envoyé les fonds pour la retirer. Ils sont vraiment bizarres, les scrupules du caissier de la banque Union !

Son devoir certain était d'aller trouver le lieutenant-gouverneur et de lui dire : On essaie de négocier chez moi une affaire, évidemment frauduleuse, au détriment de la province, voyez-y. Et le lieutenant-gouverneur y aurait vu, et le scandale de la Baie des Chaleurs n'aurait pas eu lieu.

Pas un de ces banquiers ne semble avoir eu l'idée que c'était son devoir d'avertir le chef de l'Etat de toutes ces opérations louches qui ne pouvaient se faire qu'au détriment de la province. C'est un singulier spectacle, qui montre quels ravages a faits dans les esprits, même honnêtes, l'erreur libérale qui veut que la morale n'ait rien à voir dans la politique.

Il est certain, pourtant, que si un employé, un agent de quelque maison de commerce allait offrir du papier suspect à n'importe quel banquier canadien, la première pensée de celui-ci serait d'avertir le chef de la maison en question.

Pourquoi a-t-on tenu une conduite tout opposée, pendant des mois, à l'égard de la bande qui opérait si scandaleusement sur le crédit de la province ? Pourquoi ? Parce que, nous le répétons, le libéralisme a tellement faussé les consciences que ce qui paraît encore comme un mal dans la vie privée, semble devenir licite du moment qu'on le transporte sur le terrain politique.

Voler un particulier est encore, pour les honnêtes gens, un grand crime. Pour les neuf dixièmes de ces mêmes honnêtes

gens, piller la caisse publique est tout simplement *business*, une affaire que des banquiers négocient, sinon sans scrupules, du moins sans remords.

Nous vivons, c'est évident, dans le siècle du progrès et de la lumière !

L'opinion de nos lecteurs

M. le rédacteur de la *Vérité*,

Il me semble que vous avez négligé un argument qui aurait beaucoup de force contre M. Mercier. On a dit de sir Hector Langevin, avec beaucoup de vérité : *complice ou incapable*. Ne pourrait-on pas en dire autant de M. Mercier et avec plus de droit encore ? puis que par état il était obligé de voir à tout, au moins d'une manière générale.

Or, comme il est impossible de considérer l'ex-premier ministre comme un incapable, un imbécile, il faut nécessairement croire qu'il savait ce qui se passait autour de lui, et qu'il laissait faire ce qu'il ne demandait on n'organisait pas lui-même. Qui peut en douter, après tout ce qui vient de se dérouler dans les deux dernières enquêtes ?

X

Nous engageons la direction du *Matin* à surveiller ses reporters et correspondants. Dans le numéro du 26 janvier, il y a un compte-rendu d'une discussion entre les partisans et les adversaires du gouvernement fédéral, dans le comté de Soulanges, qui ne cadre nullement avec le programme de notre confrère, programme auquel ont applaudi tous ceux qui ne veulent pas que le cabinet de Boucherville soit en aucune façon lié au cabinet Abbott. Le compte-rendu en question est digne de figurer dans un journal dévoué corps et âme à M. Abbott, mais vient fort mal à propos dans le *Matin*.

Pas de solidarité—même apparente—entre le cabinet de Québec et celui d'Ottawa, s'il vous plaît !

M. Abbott brasse encore ses portefeuilles dans l'espoir d'arriver à une combinaison qui ait quelque chance de passer la session. M. Ouimet, on l'a vu, a été nommé ministre des travaux publics, poste laissé vacant par la résignation de sir Hector Langevin. M. Haggart a quitté le ministère des postes pour devenir ministre des voies ferrées et des canaux, M. Bowell est transféré des douanes à la milice, M. Chapleau prend les douanes, M. J. C. Patterson, député d'Essex, entre dans le cabinet comme secrétaire d'Etat à la place de M. Chapleau. Quant à sir A. P. Caron, qui a dû abandonner le portefeuille de la milice, son sort ne paraît pas encore décidé.

A nos amis

Ceux qui veulent travailler à répandre la *Vérité* et qui ne peuvent pas nous procurer de nouveaux abonnés, sont invités à nous envoyer les noms et l'adresse d'un certain nombre de leurs amis ou connaissances qui peuvent devenir des abonnés réguliers. Nous adresserons le journal à ces personnes à titre d'essai.

Le Révérend M. J. Hon. Desruisseaux, curé de St-Bernard, décédé ce matin, était membra de la caisse ecclésiastique St-Joseph, et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

B. PH. GARNEAU, Ptre,
Secrétaire.

Archevêque de Québec, }
29 janvier 1892. }

LES PRISONS EN ANGLETERRE

L'étude de la justice criminelle, telle qu'elle est administrée en Angleterre, démontre que la loi se préoccupe, dans l'homme, de son âme immortelle, qui après être tombée peut cependant se relever. Elle punit donc le délit ou le crime extérieur, avec sévérité ; mais dès qu'elle a prononcé sa sentence, elle place le coupable sous l'influence de cette justice surnaturelle qui console, pardonne et réhabilite. La prison anglaise est en effet un lieu d'expiation, de réflexion et de réforme. L'individu y entre condamné, mais il n'y perd jamais son caractère d'homme : il y est traité comme un être déchu qui peut remonter et qui doit être aidé dans ce travail de réforme.

La première question posée à tout prisonnier, dès son entrée, est celle-ci : Quelle est votre religion ? Il y a une chapelle anglicane et une chapelle catholique respectivement desservies par des ministres et par des prêtres. Tous les anglicans ont sur la porte de leur cellule une carte blanche ; les catholiques, une carte rouge. Le prêtre catholique est égal en dignité aux chapelains anglicans ; il est comme eux *officier supérieur* ; il jouit des mêmes privilèges et reçoit de tous les mêmes marques de respect. Quand il entre dans la prison, ce qu'il peut faire en tout temps, il reçoit son trousseau de clés qui ouvrent toutes les portes et dont il se sert à discrétion. Il a un office très bien meublé et fourni de tout ce qui est nécessaire.

Le service religieux est à 8½ h. dans la chapelle, chaque jour de la semaine ; il dure de 25 à 30 minutes, et le prêtre y préside vêtu du surplis ; il se compose de prières, d'une instruction et de cantiques chantés par les prisonniers. Le chapelain dit la messe quand il le juge à propos : il est maître absolu de l'ordre des offices religieux. Le dimanche, la messe est à 7½ h. ; le sermon suivi de la bénédiction à 3 heures après-midi. Les prisonniers qui veulent se confesser donnent leurs noms et sortent de la chapelle, et le prêtre va les entendre dans leurs cellules.

Il y a une bibliothèque très bien fournie pour les catholiques. Les volumes augmentent chaque année ; et les nouveaux ouvrages sont choisis sur la liste donnée par le prêtre.

Chaque prisonnier a dans sa cellule : le Nouveau Testament, le Catéchisme, un livre de messe et un livre de cantiques ; à part ces livres, il reçoit de la bibliothèque des ouvrages pieux, des histoires ou des relations de voyages. Les chapelains, ont, dans leur office, une bibliothèque particulière d'où ils tirent des livres qu'ils prêtent selon leur discrétion à qui ils veulent.

Les enfants et les prisonniers illettrés ont à leur service, les premiers par règle, les seconds par choix, trois maîtres d'école diplômés exclusivement attachés à la prison.

Chaque prisonnier, autant que possible, travaille à son métier ; sou-

vent il profite de son séjour pour apprendre un nouveau moyen de gagner sa vie.

Tout prisonnier connaît ses devoirs et ses droits : la liste, en gros caractères, est suspendue dans sa cellule. On exige qu'il soit strictement fidèle au règlement, mais on reconnaît ses droits quand il les réclame. Par exemple, il sait la quantité de pain, de légumes et autres comestibles qu'il doit recevoir. S'il a des doutes, il peut exiger que sa portion soit pesée devant lui, et les balances lui sont apportées.

La nourriture est saine et suffisante. Dans l'infirmerie, les docteurs ont tout pouvoir : il n'est pas rare, en traversant la cuisine, de voir des poulets, des soles et d'excellents puddings préparés pour les malades, selon la prescription. Je dois dire ici, pour ne pas l'oublier, que dès qu'un prisonnier est sérieusement malade, le ministre de sa religion est immédiatement averti ; et tandis que l'on attend quelques fois pour les ministres protestants, le prêtre catholique est mis au courant sans retard, de jour comme de nuit : ils savent et apprécient notre anxiété.

La tenue des prisons est simplement merveilleuse. J'ai visité des monastères et des couvents, je ne me souviens pas d'un seul qui l'emporte en propreté et en bonne tenue sur les prisons de Londres. La couleur des murs et des cellules n'a rien de sombre, l'aspect en est gai, au contraire. Le fer est poli et luit comme l'argent ; le cuivre brille comme l'or. Les dalles sont lavées chaque samedi ; certains lieux particuliers, par leur netteté, feraient honte aux lieux correspondant de plusieurs hôtels de premier ordre, en France. Rien de tout cela n'est exagéré, je l'affirme : il y a douze ans que je visite les prisons comme prêtre catholique.

Les prisonniers ont du savon dans leur cellule ; ils prennent un bain de corps chaque quinze jour.

Chose intéressante à dire ! C'est le Bienheureux Thomas Morus, le grand martyr de Henri VIII, qui le premier a tracé dans son *Utopia* les grandes lignes du système des prisons tel qu'il est établi en Angleterre. C'est lui qui voulait abolir la torture physique mais plus encore la torture morale ; et cela, à la fin du xve siècle. Et il faut voir en France, à la fin du xixe siècle, la torture morale maintenue, développée avec des raffinements inouïs et froidement appliqués, depuis le sergent de ville, le commissaire ou le gendarme, jusqu'au juge d'instruction et même au président des assises ! Et cette torture se consomme dans les prisons où l'homme n'est plus qu'un paria, un être déchu à qui tout fait sentir sa disgrâce et où, ni la loi ni les juges, ni les directeurs, ni les geôliers ne lui rappellent, comme en Angleterre, qu'il peut par la grâce de Dieu, remonter encore plus haut qu'il n'était avant son malheur ! Car, si la loi humaine flétrit, la justice divine rend, au re-

pentir, la robe blanche de la dignité et remet au doigt l'anneau d'or des princes.

H. D. GALERAN

Droite et gauche

(De la Croix.)

D'où viennent les dénominations de droite et de gauche appliquées dans les assemblées parlementaires ?

A quel époque remontent ces appellations ?

Dans les Chambres législatives les membres ayant les mêmes opinions politiques ont l'habitude de siéger d'un même côté de la salle des séances. Il est généralement admis dans tous les parlements du monde que les conservateurs siègent à la droite et les libéraux à la gauche du président. L'origine de cette habitude remonte à l'Assemblée nationale constituante de 1789. Après la réunion des trois ordres, les membres ayant en effet renoncé à la distinction des costumes s'étaient tout naturellement rapprochés et groupés d'après leurs idées et leurs principes. Peu à peu, on avait marqué d'une manière plus sensible ces différences qui se traduisaient par des votes.

Les partisans de la révolution avaient pris place à la gauche du président, les partisans de la monarchie à sa droite. Aussitôt s'introduisit dans l'Assemblée, comme on peut le constater par les procès-verbaux, la distinction des partis politiques en *côté droit et gauche*, que l'on rencontre plus tard dans toutes les Assemblées représentatives françaises et qui, de là, ont passé dans presque tous les parlements du monde. Cette division n'avait pas passé sans protestations à l'Assemblée nationale : il y eut des membres qui venaient se placer au beau milieu de la salle, pour protester, et il en résultait un grand bruit dans l'Assemblée.

En Angleterre, aucune place particulière n'est attribuée aux membres des divers partis, mais c'est la coutume que le premier banc à droite du fauteuil du speaker soit attribué aux membres du gouvernement, tandis que le premier banc de l'autre côté est généralement réservé aux leaders de l'opposition. Il en résulte que les partis changent de place à chaque changement de ministère. Le parti qui gouverne prend la droite et l'opposition se met à gauche. Il y a donc entre les habitudes parlementaires de la France et de l'Angleterre une nuance assez sensible puisque en France le parti libéral, ou parti républicain, a toujours siégé à gauche, même lorsqu'il a occupé le pouvoir.

Le principal sera d'être à droite le jour du jugement universel.

L'hospice du Grand Saint-Bernard

C'est à tort qu'on avait annoncé la suppression de l'hospice du Grand Saint-Bernard.

Loin de vouloir abandonner cet établissement si utile, les Religieux de Saint-Bernard-de-Menthon, qui le desservent depuis 962, songent plutôt à l'agrandir.

On croit encore beaucoup, de nos jours, que l'hospice du Grand-Saint-

Bernard a perdu quelque peu de l'utilité et de l'importance qu'il avait autrefois, depuis l'invention des chemins de fer, surtout depuis que le Mont-Cenis et le Saint-Gothard ont multiplié et facilité les moyens de communication avec l'Italie : c'est là une erreur profonde. Les voyageurs indigents ou aisés qui traversent le col sont toujours en très grand nombre.

Aujourd'hui, d'ailleurs les ouvriers italiens qui passent à l'hospice attendent la belle saison. Ils préfèrent prendre cette route que le chemin de fer, par raison d'économie.

Pendant cette dernière année, on a compté à l'hospice 22,000 voyageurs ; sur ce nombre, 3,000 touristes seulement. On voit que la route est loin d'être abandonnée.

Ce qu'ils recoltent

M. Guy de Maupassant, dit la Croix, qui a commis pas mal de livres où il y a plus de littérature que de préoccupation de la morale, et dont les désordres ont défrayé la presse, est à Cannes. On annonçait l'autre jour qu'il était devenu fou. Et vite les amis de le démentir. Mais voilà qu'hier, il s'est, d'après le Figaro, tiré six coups d'un revolver dont son domestique avait prudemment enlevé les balles.

Puis, il s'est ouvert la gorge avec un rasoir et s'est fait au cou une large entaille.

Chasse aux nuages

On a beaucoup ri de la chasse aux nuages afin de les attirer et de les empêcher d'aller crever inutilement sur la mer qui n'a pas besoin d'être arrosée.

Eh bien, la poursuite des nuages avec des détonations aérienne prend de la consistance, et les expériences coûteuses vont devenir fécondes.

Après les gouvernements, les particuliers s'en mêlent.

Une dépêche de Madras annonce que les expériences privées, tentées en vue de produire artificiellement de la pluie, ont réussi en partie. Des explosions de dynamite provoquées sur des collines de six cents pieds de hauteur ont amené la pluie dans un rayon de cinq milles.

Il est possible que le gouvernement organise un système tendant à obtenir les moyens de retenir les nuages qui, au cours de la saison sèche, vont crever sur la mer.

L'Anarchie en Abyssinie

L'anarchie règne en Abyssinie. Les indigènes assassinent les Italiens et leurs crimes restent impunis parce que le gouverneur n'ose pas arrêter les coupables de peur de provoquer une révolte générale.

Des caravanes italiennes qui revenaient vers la côte avec des cargaisons importantes d'ivoire ont été massacrées et pillées. Les quelques survivants ont regagné Massouah dans un état de complet dénuement.

Deux docteurs se retrouvent après s'être perdus de vue depuis l'internat.

Se rappelant bien des souvenirs de jeunesse :

— Et Prosper, qu'est-il devenu ?
— Prosper ! ah ! il y a longtemps que je l'ai disséqué.

CHEVALIERS CHRETIENS

(Suite.)

VII

Les Esclaves

O père, combien je suis heureux déjà ! Je suis avec toi ! Si Isolin était ici, je serais aussi content qu'il est possible de l'être loin de sa douce patrie et dans les chaînes.

Courage, mon fils, le Ciel nous réunira, et nous coulerons de nouveau des jours de bonheur dans notre belle France. Je le sens.....Je le sais !

Oh ! jamais, jamais, père !

Silence, Enguerrand ! cette défiance, ce manque de foi offense notre divin et si bon Sauveur. Vois, mon fils : déjà six ans se sont écoulés, depuis que je gémis dans ce réduit infect, privé même de la lumière du Ciel, cependant j'ai gardé dans mon cœur jusqu'à ce jour, et nourri soigneusement le feu sacré de l'espérance, comme les anciennes vestales veillaient sur celui de leur idole. Elève ton cœur et ta voix vers Dieu, mon Enguerrand ; il prête toujours une oreille attentive à la prière de l'affligé.

Oh ! mon noble père ! Je trouve personnifiées en toi la piété et la force chrétiennes. Sois patient pour ma faiblesse.....J'essaierai peu à peu, mais lentement sans doute, de suivre ton héroïque exemple.

Mon bien aimé fils, mon brave Enguerrand ! tu rempliras mon cœur de consolation. Mais, mon enfant, nous devons soigneusement dissimuler notre affection mutuelle, et en dérober toutes les marques à notre cruel gardien ; sans cela, nous serions immédiatement séparés.

Contents, résignés, et attendant patiemment leur délivrance de la main toute miséricordieuse du Seigneur, le père et le fils passèrent dans un rude labeur les heures sombres, les semaines et les mois de leur captivité.

VIII

La rançon

Une longue année s'était écoulée depuis que le vil Archibald avait trahi les pauvres jeunes croisés, en les livrant aux mains des Infidèles. Elle avait semblé se traîner lentement, et tristement pour ces enfants infortunés, accablés de travaux et de douleurs.

Ces misérables victimes d'une téméraire audace, avaient, dans cet espace de temps si court pour les heureux, épuisé la coupé du malheur. Oh ! combien de fois lorsqu'elle était tendue à leurs lèvres et déchirait leurs cœurs, ils appelaient ces anges gardiens de la terre, qui avaient veillé avec tant d'amour sur leur berceau : leurs mères !

Mais hélas ! beaucoup d'entre elles pleuraient comme Rachel et ne voulaient pas être consolées, parce que leurs fils n'étaient plus ; d'autres, brisées par la douleur, reposaient déjà dans le silence de la tombe. Du moins leurs âmes devaient descendre parfois du séjour des célestes délices, pour consoler et soutenir les malheureux enfants.

La mort vait miraculeusement délivré beaucoup de ces jeunes mar-

tyrs. Quelques-uns, épuisés par les tortures, et aveuglés par la perspective séduisante de la liberté, des richesses, des honneurs, avaient renié leur foi.

Mais le nombre de ces âmes lâches et infidèles était très petit, à l'exception de quelques Musulmans ; il était insupportable à ceux-ci de voir tant de jeunes enfants refuser avec autant de calme que de fermeté de se soumettre à leurs désirs.

Mais que se passait-il au château de Kérugal ?

Vainement la comtesse Hermingilde avait prié et espéré le retour de ses enfants bien-aimés. Ses larmes avaient presque éteint l'éclat de ses yeux noirs, et des rides prématurées se creusaient sur son beau front. Que devenaient les jeunes Croisés ? Aucunes nouvelles de leurs faits d'armes, de leurs victoires n'arrivaient jusqu'à elle. Incapable de supporter une telle incertitude, elle envoya quelques-uns de ses plus fidèles serviteurs visiter les principales cités maritimes de l'Europe, espérant qu'ils pourraient y recueillir, plus sûrement qu'ailleurs, des nouvelles de la jeune armée.

Geoffroy dont la timidité et la réserve avaient complètement disparu, depuis qu'il voyait sa bien-aimée mère dans la douleur, aurait souhaité les accompagner, mais Hermingilde qui s'attachait avec un indécible amour à son dernier soutien, son unique fils, ne peut se décider à y consentir.

Les messagers revinrent bientôt, porteurs de nouvelles plus tristes encore que les sombres pressentiments de la pauvre mère n'avaient pu les lui faire craindre. Oh ! quelle désolation, quelle angoisse brisa son cœur ? Accablée, anéantie, elle serait restée des jours et des semaines silencieuse, immobile et sans qu'une larme vint soulager son cœur.

Bérangère mit en œuvre tout ce que son amour filial sut imaginer pour distraire la malheureuse mère ; elle ne put même attirer son attention.

Isolin ! Isolin ! mon beau, mon bien-aimé fils ! gémissait Hermingilde. O Enguerrand ! mon espérance et mon soutien ! Vous êtes partis, partis pour toujours ! Vous avez péri sous les verges du cruel musulman, ou vous languissez dans l'esclavage..... Hélas ! vos trop courtes et brillantes existences se sont terminées, sans qu'une mère ait pu vous assister dans vos derniers moments.... sans que sa main ait essuyé vos beaux fronts humides des sueurs de la mort..... sans que sa voix ait murmuré à votre oreille de tendres paroles d'espérance et d'amour ! Un prêtre du Seigneur ne s'est pas trouvé près de vous, pour fortifier votre âme, au moment du terrible voyage, en vous donnant le pain de vie.

Seuls ! seuls ! avez-vous péri au milieu des tortures et n'entendant que les imprécations de l'Infidèle ! O mon Dieu ! mon Dieu ! pourquoi m'avez-vous délaissée ! Pourquoi la verge de votre colère est-elle sans relâche levée sur ma malheureuse maison ? O mort ! ô mort ! ne viendras-tu jamais ? Oh ! réunis-moi de nouveau à mon époux bien-aimé. à

mes enfants chéris ! Mon cœur soupire après eux et tombe en défaillance ! Oh ! les voir, les voir de nouveau ; entendre encore la mélodie de ta voix, mon Isolin.

Chère mère ! s'écria Geoffroy, d'une voix brisée par l'émotion, ne t'abandonne pas ainsi, je t'en conjure, à un si complet désespoir ! Mère, n'oublie pas que Dieu frappe ceux qu'il aime. On ne t'a point dit que mes frères aient été mis à mort ; il est bien plus probable qu'ils sont esclaves, opprimés sans doute sous un joug de fer, et soumis à de rudes travaux, mais soutenus par l'espérance et par la vigueur de la jeunesse.

Jeudi prochain un vaisseau met à la voile pour le Levant. Le P. Ludger et moi nous nous embarquerons, et bientôt vous saluerez notre retour et celui d'Enguerrand et d'Isolin.

Geoffroy ! Geoffroy ! veux-tu me quitter aussi ? Et se jetant au cou de son fils, elle s'attachait à lui convulsivement, tandis que, pour la première fois, un torrent de larmes s'échappait de ses yeux. Elle pleura longtemps, avec des sanglots convulsifs. Lorsqu'elle se fut un peu calmée, Geoffroy la pressa avec une nouvelle énergie de descendre à sa demande. Il lui prouva qu'elle n'avait rien à craindre pour sa sûreté, puisque les Egyptiens étaient alors en commerce avec l'Europe. Le Père Ludger appuya sa demande, et exprima la ferme conviction que les deux frères étaient encore à Damiette et pourraient être rachetés, mais qu'on demanderait sans doute une énorme rançon.

Je consens ! Je consens, mon héroïque fils ! s'écria la comtesse. Va au nom de Dieu, et accompagné de la bénédiction de ta mère. L'espérance s'éveille de nouveau dans mon sein. Oui, il me semble même que c'est moins l'espérance que la certitude. O mes fils ! mes fils, je vous reverrai ! Père Ludger, vous emporterez des coffres remplis d'or. Mes bijoux, mes terres, tout sera vendu. Mais, et la pauvre mère tomba aux pieds du prêtre, oh ! je vous en conjure, au nom du Dieu vivant, protégez mon Geoffroy ! veillez sur lui ! qu'il ne soit pas un moment loin de vous.

Noble mère, ne craignez rien, dit le chapelain en la relevant. Je ne quitterai point votre fils ; mais Dieu lui-même le protégera et le ramènera sain et sauf dans vos bras.

Les préparatifs du départ se firent rapidement.

Tout ce que la comtesse possédait de précieux fut vendu ou mis en gage, et la pauvre mère était anxieuse encore.

Oh ! observa en souriant le P. Ludger ; nous aurions suffisamment pour la rançon d'un empereur.

Le jour du départ arriva : Hermingilde et Bérangère accompagnèrent le bon Père et Geoffroy jusqu'au bord de la mer. Un beau navire était prêt à partir pour l'Egypte ; la comtesse s'attachait à son fils ; à peine put-on la dissuader de l'accompagner..... Mille fois elle lui dit adieu..... mille fois elle supplia de nouveau Ludger d'être vigilant, et de ne jamais perdre Geoffroy de vue. Pauvre mère ! elle ne pouvait se résoudre à se séparer de son fils.

Cependant on mettait à la voile ; déjà on avait levé l'ancre : le jeune homme s'arracha des bras qui l'entouraient, et s'élançant sur le pont, il s'écria : Adieu, mère ! adieu et courage !

Mais déjà le vent enflait les voiles, et emportait le beau navire ; comme un oiseau léger, aux ailes étendues, il glissait avec rapidité, sur la surface de l'Océan. Il disparut..... et Hermingilde, prosternée sur le sable de la grève, envoya vers le ciel de ferventes supplications, mêlées de sanglots et de larmes, pour son bien-aimé Geoffroy.

Un jour radieux s'était levé sur Damiette. Déjà les rues se remplissaient d'une foule bruyante et affairée. Sur un fragment de pierre, à l'angle d'une des principales rues, un homme âgé était assis. Sa robe de serge grossière, sa tonsure, et l'expression de douce mais triste mélancolie qui se lisait sur ses traits sillonnés de rides profondes, indiquaient assez, non seulement un chrétien, mais un religieux.

De temps à autre un Arabe hautain passait près de lui, et le poussait du pied, en lui ordonnant de se retirer du chemin : parfois un Egyptien lui jetait dédaigneusement une aumône. Ces insultes n'attristaient pas le vieillard ; au contraire, son visage s'illuminait d'une admirable expression de foi et d'espérance.

Deux étrangers s'arrêtèrent devant lui ; l'un était âgé comme le religieux, mais moins courbé, moins amaigri que lui : l'autre était un jeune homme délicat, de quelque quatorze printemps.

L'œil exercé du vieillard les reconnut immédiatement pour des chrétiens et des Européens. Il se leva et leur dit d'une voix suppliante :

Je vois que vous êtes étrangers à Damiette. Si vous voulez permettre à un chrétien, votre frère, d'être votre guide, ordonnez ; voici votre serviteur.

Vraiment la Providence de Dieu se manifeste amoureusement sur nous, dès notre entrée ici. Nous sommes étrangers, en effet, et déjà nous éprouvons quelque inquiétude, n'ayant point de guide auquel nous puissions entièrement nous confier. Nous acceptons votre offre avec gratitude. Vous connaissez sans doute cette cité. Y a-t-il longtemps que vous l'habitez ?

Un peu plus d'un an, soupira le vieillard ; et plût à Dieu que j'eusse toujours souffert ici au lieu des infortunés enfants qui, trahis par un faux croisé, gémissent désespérés dans cette ville.....

Oh ! vous connaissez le sort des croisés ! cria le plus jeune des étrangers. Dites-le-moi ! dites-le-moi vite, je vous en supplie !

Prenez-garde, mon jeune ami ; votre suite et vos chameaux richement chargés ont attiré l'attention. Gagnons ensemble un quartier plus retiré, et je vous donnerai les détails que vous désirez.

(A suivre.)

Avantage special

Afin d'aider nos amis à propager la *Vérité*, nous avons décidé d'envoyer le journal gratuitement d'ici au 15 mars à toute personne qui prendra un abonnement d'un an ; c'est-à-dire que l'abonnement ne commencera à courir que du 15 mars.

LES BEAUTES DU BOODLAGE

Il y a des personnes qui défendent encore cette chose aussi barbare que son nom : le *boodlage*. Elles disent : Après tout, si un entrepreneur, un fournisseur veut donner, sur ses profits, une forte somme aux conseillers municipaux, aux députés, aux ministres, aux entremetteurs avec qui il fait des affaires, où est le mal ? C'est son argent qu'il dépense ainsi, et non celui du public ; c'est lui, et non le public, qui paie les pots de vin.

Ce raisonnement n'est qu'un sophisme. Il est évident qu'un entrepreneur ou un fournisseur qui donne, sur le prix de son contrat, une forte somme pour les élections, ou n'importe quelle fin, se rembourse par ailleurs, soit sur la qualité, soit sur la quantité des marchandises qu'il fournit, soit sur la qualité des travaux qu'il exécute. Si sur un contrat de \$200,000 il dépense \$50,000 en *boodlage*, en pots de vin, le public est certain d'avoir des travaux ou des marchandises inférieures d'autant en qualité ou en quantité.

Par exemple, croit-on sérieusement que M. J. A. Langlais qui, d'un seul coup, a donné \$50,000 à MM. Pacaud et Mercier, eût consenti, si ses complices étaient restés au pouvoir, à subir lui-même cette forte saignée ? Bien certainement que non. Et ce n'est assurément pas M. M. Pacaud et Mercier qui lui auraient remboursé cette somme. Donc, c'est la province qui aurait eu cet honneur, soit sous une forme, soit sous une autre.

Les habitants de la bonne ville de Québec ont constamment sous les yeux un exemple des *inconvenients* du *boodlage*.

Lorsqu'il s'est agi de construire le nouvel aqueduc, la coterie qui s'est emparée ensuite de la caisse provinciale, opérait sur le terrain plus restreint des affaires municipales. C'est là même qu'elle paraît avoir fait ses premières armes, remporté ses premiers succès. Elle a rançonné l'entrepreneur Beemer d'une manière féroce ; ses exploits sont devenus légendaires. On a dit alors : Si Beemer a été assez naïf pour se laisser plumer par les *boodlers*, tant pis pour lui ; le public, n'ayant payé que le prix stipulé, n'y perd rien.

Aujourd'hui, il est évident que les vrais naïfs étaient ceux qui parlaient ainsi. Le nouvel aqueduc a coûté fort cher ; pour le payer, les citoyens sont soumis à une lourde taxe ; et, depuis quelque temps ; surtout depuis que, pour donner de l'eau à Saint-Sauveur, il a fallu augmenter la pression, la ville est presque la moitié du temps sans eau, exposée aux horreurs d'une conflagration ; sans compter les graves inconvenients auxquels les familles sont soumises. Voilà plusieurs mois qu'il ne se passe littéralement pas une semaine, sans qu'un tuyau crève quelque part, sans qu'il faille fermer le nouvel aqueduc pendant deux, trois, et jusque quatre et cinq jours de suite. Pendant ce temps, la ville n'a pour s'approvisionner d'eau que le vieil aqueduc, tout à fait insuffisant, surtout en cas d'incendie.

Les ruptures de l'aqueduc Beemer sont devenues si fréquentes et si désastreuses que l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux relever tous ces tuyaux et en poser des neufs — mais sans *boodlage*.

LA COMMISSION ROYALE

La commission royale est allée siéger à Montréal afin de moins déranger les témoins qu'il faut entendre pour tirer au clair celles des opérations de la clique qui ont eu la ville sœur pour principal théâtre.

Pendant les trois ou quatre jours seulement qu'elle a siégé à Québec, la commission a mis au jour une foule d'affaires louches et scandaleuses.

Nous avons déjà parlé du marché Langlais, des \$50,000 touchés par MM. Mercier et Pacaud, du papier fourni par M. Langlais et payé sept fois, de ce prétendu monopole qui n'était qu'un prétexte, puisque les divers bureaux publics ont continué d'acheter leur papeterie des autres libraires, comme par le passé.

Il a été prouvé que la fameuse économie de 10 à 20 pour cent est un autre prétexte. D'abord, dans sa lettre à M. Langlais lui donnant le prétendu monopole, M. Mercier s'engage à lui payer le *prix courant*. Ensuite, un témoin entendu par la commission a déclaré que les *prix courants* de M. Langlais sont les *prix de détail* bien plus que de gros !

Autre chose clairement prouvée : Sur la lettre de crédit de \$25,000 donnée par M. Charles Langelier à M. Langlais en paiement des 50,000 exemplaires du *Sylviculteur* — qui n'avaient certainement pas coûté \$5,000, — \$11,125 ont été déposés au fonds commun de la bande, au crédit de M. Pacaud. Qu'est devenu le reste ? C'est un mystère, certaines personnes ayant la *sage précaution* de retirer leurs chèques des banques du moment qu'il est question d'une enquête.

Autre scandale non moins clairement établi :

Le cabinet Mercier a payé un subside de \$50,000 à la compagnie du chemin de fer Drummond et Arthabaska sans autorisation régulière ; pour payer ce subside, il a dû emprunter la somme de \$50,000 à la Caisse d'Économie ; ce subside, sous forme de lettre de crédit, a servi, à la banque Nationale, à garantir le paiement d'un billet de \$12,000 signé par M. Pacaud et endossé par M. Vallière ; et ce billet a été finalement payé à même ce subside. Toujours la barrière de péage !

Un autre, maintenant :

M. Odilon Desmarais, ex-député de Saint-Hyacinthe, directeur de l'*Union* et grand admirateur des "immortels principes" a reçu, par l'entremise de M. J. Boivin, assistant secrétaire provincial, le 16 juin 1890, c'est-à-dire la veille même des élections provinciales, un chèque de \$7,700 pour le compte du même chemin de fer.

Un autre, plus petit mais non moins clair.

Le 27 octobre 1890, M. Garneau, ministre des travaux publics, a donné \$500 à M. G. H. Déchéne, ancien député provincial de Témiscouata, sous prétexte qu'il devait fournir du bois au gouvernement. Le 23 février 1891, le même M. Déchéne, étant aspirant libéral au siège fédéral, a reçu \$300 sous le même prétexte. Et à l'heure qu'il est ledit M. Déchéne n'a pas fourni une seule planche au gouvernement !

Puis le marché Vallière, conclu sans autorisation régulière, sans concurrence, sans liste de prix pour les meubles les plus importants. Et encore la liste partielle fournie au gouvernement par M. Vallière n'a-t-elle été donnée qu'après la conclusion du prétendu marché. M. Vallière a reçu une avance de \$60,000 pour des meubles qui ne sont pas encore régulièrement livrés et que le gouvernement ne pourra pas utiliser d'ici à plusieurs mois.

Encore :

Un chèque du gouvernement de \$28,560, en paiement d'un subside à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs est fait payable à l'ordre de MM. J. C. Langelier et Honoré Mercier, et cette

somme a été déposée au crédit de M. Mercier à la banque du Peuple.

Encore un autre du même genre :

Le 14 février 1891, au beau milieu des élections fédérales, M. Mercier a reçu un chèque officiel de \$14,000, en paiement d'un subside au chemin de fer Montréal et Ottawa, et cette somme a été ensuite déposée au crédit de M. Pacaud à la banque Union.

Enfin.

Le 5 septembre 1890, opération à peu près semblable, pour \$5,000, en faveur du chemin de fer Drummond et Arthabaska.

Qu'on le remarque bien : ce sont là des choses prouvées par des témoins dignes de foi, parlant sous serment.

Le scandale Mercier-Langlais

C'est à M. Tarte, naturellement, l'ennemi né des *boodlers* et du *boodlage*..... à Ottawa, que l'on a confié le soin d'expliquer le scandale Mercier-Langlais. Voici ce qu'il a trouvé, à la date du 20 janvier :

" Le 24 février, M. Mercier portait la parole, à Sorel, en faveur de M. Gouin, en compagnie de M. Tarte. MM. Nantel et Leblanc y étaient aussi.

" C'est le 24 même que les \$25,000 furent expédiées de Québec à la banque Jacques-Cartier, à Montréal, au crédit de M. Mercier.

" Il est bien connu, ici, que M. J. A. Mercier fait les affaires de son frère, et celui-ci avait l'habitude de lui laisser des blancs-seings de chèques.

" Ayant reçu avis de l'envoi des \$25,000, M. J. A. Mercier se servit de deux de ces blancs-seings, retira les \$25,000 et les remit le même jour à M. C. A. Geoffrion.

" L'ex-Premier Ministre, dont toutes les journées étaient comptées à l'avance, n'eut jamais connaissance de ce virement de fonds, et n'en a profité d'aucune façon ! Les chèques — que nous avons vus — ont remplis de l'écriture de M. J. A. Mercier, et nous sommes autorisés par M. C. A. Geoffrion à dire qu'il a reçu les \$25,000.

" Est-ce trop espérer des adversaires de M. Mercier que de leur demander de tenir compte de ces faits, dont l'exactitude est incontestable. "

La *Patrie*, organe libéral, carrément opposé à M. Angers et au nouveau gouvernement de M. Tarte ; mais il en a ri de la manière peu aimable que voici. Après avoir cité le *Canadien*, la *Patrie* ajoute :

" M. Langlais, sur son contrat de papeterie, que l'on connaît déjà, a remis \$25,000 à M. Pacaud qui les a remis à M. Mercier. Les dits \$25,000 ont été touchés par M. J. A. Mercier avec les blancs-seings de son frère et ont été remis à M. C. A. Geoffrion, qui, avec ce montant, de provenance providentielle, a fait chanter des messes pour les âmes du purgatoire.

" S'il y a des électeurs qui ne sont pas satisfaits de ces explications, nous devons avouer qu'ils sont diablement difficiles. "

Voyant que les *explications* de M. Tarte ne prenaient pas, même sur rédacteurs de la *Patrie*, M. Mercier a tenté autre chose. A une réunion politique, tenue à Sainte-Marie de Monnoir, il a donné lecture de trois *déclarations solennelles*, l'une faite par son frère, M. J. A. Mercier, une autre par M. C. A. Geoffrion, et la troisième par lui-même.

M. J. A. Mercier affirme ce qui suit :

" Que je suis le procureur et l'agent d'affaires de mon frère, l'honorable Honoré Mercier ;

" Que je fais ses affaires de banque et que quand il voyage, il me laisse des chèques signés en blanc, que je remplis suivant le besoin ;

" Que durant les élections fédérales de mil huit cent-quatre-vingt-onze, j'ai été informé, le vingt-quatre février dernier, par une personne dont j'ai oublié le nom, mais qui n'est certainement point mon frère, qu'une somme de vingt-cinq mille piastres avait été déposée à son crédit, à la banque Jacques-Cartier ici, pour l'usage du comité libéral.

" Que mon frère était alors absent de la ville, et que j'ai préparé deux chèques de

douze mille cinq cents piastres chaque, formant le dit montant des vingt-cinq mille piastres, à même les blancs laissés à ma disposition sur la banque Jacques-Cartier, et que j'ai remis à C. Alphonse Geoffrion, de Montréal, avocat et conseil de la reine, pour les fins ci-dessus, le vingt-cinq du même mois ;

" Que c'est moi qui suis dépositaire et qui l'étais alors des livrets de banque de mon frère, qui n'a eu aucune connaissance, dans le temps, de cette transaction. "

" Une personne dont j'ai oublié le nom mais qui n'est certainement pas mon frère ", est délicieux.

Ce qui est également délicieux, c'est de voir M. Mercier, qui demandait naguère à M. B. Trudel \$500 afin de n'être pas *dangerusement embêté*, semer aujourd'hui à droite et à gauche les chèques signés en blanc, les billets signés en blanc et autres " effets de commerce " semblables.

M. Honoré Mercier, simple avocat, était tellement dans la dèche qu'il lui fallait \$500, tel jour, à telle heure, pour se tirer d'un *embarras embêtant* ; aujourd'hui, après moins de cinq années de pouvoir, il joue avec l'argent, littéralement.

Ces faits sont plus éloquents que toutes les déclarations solennelles de M. J. A. Mercier ou de M. Honoré Mercier lui-même.

Par sa déclaration solennelle M. Geoffrion nous dit seulement qu'il a reçu les \$25,000 de M. J. A. Mercier, mais qu'il ignorait " d'où provenait cet argent. "

Enfin, M. Honoré Mercier déclare qu'il n'a eu aucune connaissance " d'un dépôt de vingt-cinq mille piastres et du paiement de cette somme à la banque Jacques-Cartier. "

Nous savons de quelle façon M. Mercier jure. Nous l'avons vu jurer que l'article de la *Vérité* du 28 novembre était *faux et mensonger*, tandis qu'il était substantiellement vrai. Nous l'avons vu jouer, sous serment, sur les mots et les chiffres. Ce qu'il a fait sous serment, il peut bien le faire lorsqu'il s'agit d'une *déclaration solennelle* qui n'expose qu'à une amende de \$200 !

Si MM. Langlais, Pacaud et lui ont eu le soin de ne pas fixer le chiffre exact de la somme qui devait être mise à son crédit, cela suffit à M. Mercier pour affirmer solennellement et même pour jurer comme ci-dessus.

Il n'y a pas un homme dans la province de Québec assez naïf pour croire que M. Langlais qui, le 23 février, a donné à M. Langlais deux lettres de crédit de \$60,000 dans les circonstances que l'on sait, ne savait pas où le produit de ces lettres devait aller.

Pour s'imaginer que l'on va bernier le public avec des " déclarations solennelles " pareilles, il faut prendre les Canadiens français pour un peuple de nigauds.

A travers la presse Canadienne

On lit dans l'*Electeur* du 23 janvier :

" Dans aucun cas, on ne peut démontrer qu'un sou des deniers publics a été sacrifié. En d'autres termes, le gouvernement Mercier n'a jamais payé un sou des deniers publics qui ne fût bien et légitimement dû et qu'il ne fût bien et dûment autorisé à payer. "

Et les 175,000 payées à M. Armstrong à qui il n'était rien dû, ni par la province ni par la compagnie, qu'en faites-vous ?

Et les \$60,000 que M. Langlais a touchés, en escomptant le crédit de la province, pour des marchandises non livrées et qu'il ne pourra pas livrer, ayant donné les cinq sixièmes de cette somme à MM. Pacaud et Mercier, qu'en faites-vous encore ?

Puis les \$25,000 payées à M. Langlais pour des livres qui n'ont certainement pas coûté \$5,000, qu'en faites-vous?

Voilà plus d'un quart de million, et nous ne prenons que le dessus du panier.

.*.

L'Électeur prétend que sir A. P. Caron, ministre fédéral, a reçu du chemin de fer du Lac Saint Jean, pour des fins électorales, une somme très considérable, \$100,000. S'il l'a fait, il a eu grandement tort; et si l'Électeur prouve qu'il l'a fait nous le blâmerons aussi sévèrement que nous blâmons MM. Pacaud et Mercier. Mais ce que les ministres fédéraux ont fait ou n'ont pas fait n'a aucun rapport quelconque avec la question posée aux électeurs de la province de Québec et à laquelle ils devront répondre le 8 mars prochain: Allons-nous réintégrer M. Pacaud comme gardien de la barrière de péage à Québec, oui ou non? Tenons-nous en, pour le quart d'heure, à cette simple question. Occupons-nous de Québec d'abord; nous arrangerons les affaires de Bytown ensuite. Québec, du reste, nous touche de bien plus près que Bytown. Ça ira probablement toujours mal là-bas. Tâchons que ça aille un peu mieux à Québec, au moins.

.*.

On lit dans le *Canadien* du 23 janvier, sous le titre: *A bon entendeur, salut!* la tirade suivante:

"Le rédacteur d'un journal, d'un très petit journal publié à Québec, sous le nom de *Semaine Religieuse*, est, paraît-il, M. l'abbé David Gosselin.

"M. Gosselin est prêtre, cela ne le dispense pas d'être poli. Mais s'il veut continuer à faire de l'injure à l'endroit de M. Tarte nous croyons qu'il est absolument licite de lui rappeler que son état lui commande le respect d'autrui.

"Le temps est passé où un prêtre qui descend dans l'arène politique pouvait le faire sans s'exposer à être traité comme un électeur ordinaire.

"M. Tarte a bien connu M. Gosselin dans le passé; c'était un homme comme un autre—très violent et susceptible de commettre plus d'une erreur.

"Pas de fausse étiquette! Si M. Gosselin veut devenir un journaliste politique, qu'il le dise; c'est son droit, si son évêque y consent, ce dont nous doutons fort.

"*La Semaine Religieuse* paraît avoir remplacé le *Journal de Québec*, et être devenu l'organe de M. Flynn.

"Si M. l'abbé Gosselin veut discuter avec M. Tarte à la porte de l'église de sa paroisse, le Cap Santé, les questions publiques, il n'a qu'à faire un signe, et M. Tarte se charge de lui démontrer qu'il a beaucoup plus de choses à apprendre qu'il n'en sait..

"M. Gosselin a été autrefois vicaire aux Eboulements."

Israël est sérieusement excité, comme vous voyez. Voulez-vous savoir maintenant ce qui a jeté ainsi hors de ses gonds l'unique défenseur de la constitution outragée? C'est cette simple note dans le dernier numéro de la *Semaine Religieuse* de Québec:

"Le *Canadien* prétend qu'un des membres du nouveau ministère représente le clergé.

"Cette insinuation, fût-elle fondée, n'est certainement pas de nature à incriminer celui qui en est l'objet. Quant au clergé, il trouverait le *Canadien* bien aimable s'il voulait lui rendre son change, en l'ignorant autant qu'il en est ignoré lui-même."

Ce n'est pas long, mais c'est tout ce

qu'il fallait pour faire faire à M. Tarte une grosse et ridicule colère.

On lit dans le *Canadien* du 22 janvier:

"Des gens lâchés pour de bon, ce sont les juges qui se sont constitués les arbitres de nos différends politiques. Personne ne songe à les défendre, tant ils ont manqué aux devoirs de leur charge. Leurs noms sont tombés dans le discrédit et leur utilité sur le banc de la magistrature a cessé."

M. Tarte fait allusion, supposons-nous, à MM. les juges Jetté, Baby, Davidson et Mathieu qui ont consenti à agir comme commissaires royaux. En effet, personne ne songe à les défendre, car personne ne songe à les attaquer, M. Tarte et ses deux ou trois semblables ne comptant pas.

M. Michel Vidal a quitté la rédaction ordinaire de la *Patrie*, mais il continue à faire, dans l'organe libéral, des chroniques soi-disant littéraires où il trouve encore le moyen de placer ses idées libre-penseuses que nous avons dû si souvent dénoncer. Sa dernière aventure lui a valu le "rappel au règlement" suivant de la part de la *Semaine religieuse*, de Montréal:

"Le double caractère historique et divin du livre de Judith ne faisant aucun doute pour les catholiques, nous n'avons pu lire sans étonnement les lignes suivantes dans une chronique publiée samedi dernier dans un journal de cette ville:

"Si cette bouchère de Judith avait jamais existé et s'il y avait jamais eu un Holopherne, général d'un imaginaire Nabuchodonosor, "roi de Ninive", l'héroïne dont tant d'artistes de génie ont aimé à peindre les traits, aurait eu de cinquante à soixante ans quand cette prétendue tragédie eut lieu dans une tente sous les murs de Béthulie. Le galant Holopherne aurait donc eu droit de compter sur plus de reconnaissance de la part de la trans-fuge juive."

"Ce sarcasme rappelle assez celui de Voltaire sur le même sujet, mais nous ne savions pas que le fameux sceptique eût parmi nous un disciple aussi avancé."

Nous sommes heureux de voir que l'attention de qui de droit est enfin attirée sur l'esprit voltairien qui règne à la *Patrie* depuis que ce journal existe.

M. Laurier, à Saint-Sauveur, a fait la grimace en parlant du *boodlage* et des *boodlers*. Cela inquiète la clique. Le *National*, organe de M. Duhamel, fait les respectueuses remontrances que voici au chef de l'opposition fédérale:

"Nous ne croyons pas que personne ait été autorisé à faire dire à M. Laurier plus qu'il n'en a dit

"Monsieur Laurier sait trop bien que dans les circonstances actuelles, ce ne sont pas les hommes qui sont coupables, si coupables il y a.

"C'est le système électoral déplorable qui règne parmi nous que nous devons accuser et réformer; de ce système nous n'avons pas à répondre, il n'est pas notre œuvre, c'est l'œuvre des conservateurs.

"Pour gagner le pouvoir et pour s'y maintenir, le choix des moyens n'est pas à la discrétion des partis, il est imposé par l'état des choses existant."

C'est bien entortillé, mais traduit en bon français, clair et net, cela veut dire que, pour réussir, un parti politique doit faire de la corruption, acheter les électeurs et prendre l'argent pour les corrompre dans le coffre public. C'est

ce que M. Mercier a fait, voilà pourquoi il a réussi, tandis que MM. Joly et Laurier n'ont pas eu de succès. En un mot, M. Laurier est trop scrupuleux sur les moyens. Telle est la doctrine du *National* et de ses pareils, telle est la doctrine de M. Mercier lui-même.

Mais si cette abomination qu'on appelle la corruption électorale à même les fonds publics est une nécessité à laquelle sont soumis tous les partis, de quel droit les libéraux s'élèvent-ils avec tant de vigueur contre la corruption fédérale?

La doctrine du *National* est aussi illogique que monstrueuse.

Petites notes

Il est bon de faire remarquer que la fameuse déclaration solennelle de M. Mercier, telle que tous les journaux libéraux l'ont publiée, porte ce qui suit: "Je, Honoré Mercier, avocat, de Montréal, et ex-premier ministre de la province de Québec, déclare solennellement: Que le vingt quatre mars dernier j'étais à Sorel et à Berthierville." Or le vingt-quatre mars dernier M. Mercier était en Europe. Il est assez difficile de s'expliquer une faute typographique se reproduisant dans tous les journaux libéraux du pays.

Il paraît que certains ex-députés, qui ont appuyé M. Mercier à tort et à travers, font semblant, aujourd'hui, de condamner les scandales de l'ancien régime dans l'espoir de se faire réélire. Que les électeurs ne se laissent pas tromper. S'ils renouvellent le mandat de tous ces amis de M. Pacaud, celui-ci reprendra aussitôt son poste de gardien de la barrière.

Il est certain que l'on a fait, au sein du parti libéral, un mouvement assez accentué pour déposer M. Mercier comme chef et le remplacer par un homme moins compromis. La preuve de ce mouvement, nous la trouvons dans le *National*, organe de M. Duhamel, numéro du 22 janvier. "Ce n'est pas, dit élégamment ce journal, ce n'est pas quand on traverse la rivière qu'on change de cheval."

Le *Minneapolis Journal* nous apprend que Mgr Ireland, archevêque de Saint-Paul, a été subitement appelé à Rome. Le même journal croit savoir que le prélat devra donner au Saint-Siège des explications au sujet de l'attitude qu'il a prise sur la question scolaire et sur l'américanisation forcée des catholiques étrangers qui s'établissent aux Etats-Unis.

COUR SUPERIEURE, QUEBEC.
Marie-Louise B. Racine, épouse commune en biens de Michel F. Gourdeau, de la cité de Québec, industriel et marchand, dûment autorisée à ester en justice, demanderesse,
Ledit Michel F. Gourdeau, défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause ce jour.
Québec le 13 janvier 1892
F. X. Drouin, procureur de la demanderesse.
16jan.—1m.



Le et après Vendredi 1er Janvier 1892, les trains partiront de la nouvelle gare rue St André Québec et arriveront comme suit, excepté les dimanches:

DEPART DE QUEBEC
7.30 A. M.—Express direct pour le Lac St Jean Mardi, Jeudi et Samedi, arrivant à la Jonction Chambord à 5.48 p. m. et à Roberval à 6.30 p. m.
4.15 P. M.—Train local de la malle part tous les jours pour St-Raymond y arrivant à 6.45 m. et se rendra jusqu'à la Rivière à Pierre le lundi, mercredi et vendredi, y arrivant à 8.15 p. m.

ARRIVEE A QUEBEC
9.00 A. M.—Train local de la malle part tous les jours de St Raymond à 6.30 a. m. et de la Rivière à Pierre à 5.00 a. m. le mardi, jeudi et samedi, arrivant à Québec à 9.00 a. m.
6.40 P. M.—Express direct part de Roberval à 7.30 a. m., le lundi, mercredi et vendredi, (et de la jonction Chambord à 8.12 a. m.) pour Québec, y arrivant à 6.40 p. m.

20 minutes pour prendre le lunch au lac Edouard.

Un train spécial mixte partira de la Jonction Rivière à Pierre tous les samedis soir à 6.15, à l'arrivée du train du chemin de fer des Basses Laurentides, pour Québec, y arrivant à 10.15 P. M.; repartira de Québec tous les lundis matin à 2 heures pour la Jonc. Rivière à Pierre, et y fera raccordement pour St. Tite Jonc. à 6.30 a. m.

L'Express direct nord et sud fait raccordement à la Rivière à Pierre avec le chemin de fer des Basses Laurentides pour St-Tite, Grandes Piles et Trois-Rivières.

Le fret pour la Rivière à Pierre et les stations intermédiaires, et pour toutes les stations sur le chemin de fer des Basses Laurentides, ne sera pas reçu à Québec après m., pour les endroits au-delà de la Rivière à Pierre, après 5 heures p. m.

Le fret pour tous les points des districts du lac St Jean et Saguenay à l'est et la Jonction Chambord, est enregistré pour la Jonction Chambord, et pour Roberval et les endroits à l'ouest, enregistré pour Roberval.

Le fret ne sera pas reçu à Québec après cinq heures p. m.

Billets de retour de première classe aux taux d'un simple billet, de Québec à toutes les stations émises les samedis, bons pour revenir jusqu'au mardi suivant.

Excellentes terres à vendre par le Gouvernement dans la vallée du lac St. Jean, à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leurs familles, et une quantité limitée de leurs effets de ménage, gratis.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui établissent des moulins ou autres industries.

Pour informations au sujet des prix pour les voyageurs, et des taux pour le fret, s'adresser à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les voyageurs et le fret, Québec.

Billets en vente chez R. M. STOCKING vis-à-vis l'Hotel St. Louis, et chez Suzor & Trudelle, 87 rue du Pont.

J. G. SCOTT
Sec. et Gerant

14 novembre 1891

L'AME SAINTE OUVrage TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOUROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'année. Par le Père Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de sainteté à la Chartreuse de Notre Dame des Prés, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les CEURS sacrés de Jésus et de Marie.
Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

LA COMPAGNIE CHINIC
QUEBEC

MARCHANDS
QUINCAILLIERS
Ancienne Maison METHOT Fondée en 1808 Successeurs de BRAUDET & CHINIC

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires des Fabriques, des Institutions Religieuses et d'Education

6 mai 91 1a.

**CHEMIN DE FER
QUEBEC. MONTMORENCY
et Charlevoix**

SERVICE D'ETE
Commençant dimanche le 31 mai 1891, les trains
reuleront comme suit :

LA SEMAINE
Départ de Québec pour
Ste Anne à 7.25 a. m. 10.00 a. m. 5.15 p. m.
6.30 p. m.
Arrivent à Québec de
Ste Anne à 6.35 a. m. 8.25 a. m. 1.05 p. m.
5.40 p. m.
Départ de Québec pour Montmorency, à 2.00 p. m.
Arrivent à Québec de Montmorency à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE
Départ de Québec pour
Ste-Anne, à 6.00 a. m. 7.10 a. m. 8.20 a. m. 2.00
p. m. 6.30 p. m.
Arrivent à Québec de
Ste Anne à 6.35 a. m. 7.55 a. m. 1.05 p. m. 5.40 p. m.
Les trains qui partent de Québec le dimanche matin
à 6.00 et 8.20 heures, n'arrêtent pas aux stations in-
termédiaires et sont les plus avantageux pour les pé-
lerins. Pour autres renseignements, s'adresser au
urintendant.

G. S. CRESSMAN W. R. RUSSELL
Gérant. Surintendant.

**Laurent Moisan
SCULPTEUR**
Coin des rues Arago et Albert
SAINT-SAUVEUR

Se chargera de tout contrat pour parachèvement
d'intérieur d'Eglise ou de tout autre édifice en me-
nuiserie, charpente et sculpture en tout genre. Orne-
ments en bois, plâtre ou composition. Sculpture de
modèles pour foudre, cuivre et plomb, plâtre ou tout
autre composition.

De plus, il confectionne les autels, tabernacles
confessionnaux, banquettes, crédences, piédestaux
chaires, balustrades, etc. Aussi statues en bois ou
plombées, découpage, tournage et dorage. Boutique
munie d'un pouvoir à vapeur. Conditions faciles. Une
visite est sollicitée.

LOTION PERSIENNE



Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver
sa couleur de rose, faire disparaître les taches
rouges, le masque et autres taches de la peau,
La **LOTION PERSIENNE** est une préparation
sérieuse, unique en son genre. C'est un véri-
table **REMED** pour la peau. Ce n'est pas une
poudre blanche, délayée dans de l'eau ou de
l'essence. La Lotion Persienne, au contraire,
est une préparation médicamenteuse, transparente et
limpide comme de l'eau.

Lorsque la peau est **brunie par le soleil**, la
Lotion Persienne lui rend promptement sa
fraîcheur et son teint rose, en ajoutant une
cuillerée tous les matins à l'eau pour se laver.

La Lotion Persienne se vend dans toutes les
bonnes pharmacies de la Puisseance, en bouteilles
de 50 cents. Méfiez-vous des contrefaçons.

S. LACHANCE, PROPRIETAIRE,
1538 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montreal

Pilules Antibileuses.



Du Dr NEY

*Remède par excellence contre les Affections
Bileuses: Torpeur du foie, Excès de bile et
autres indispositions qui en découlent:
Constipation, Perte d'appétit, Mauv de
tête, Etc.*

Le Dr D. Marsolais, praticien distin-
gué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des
Pillules Antibileuses du Dr Ney et je me trouve
tres bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition
que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne
contenant pas de mercure, elles peuvent être admi-
nistrées sans danger dans une foule de cas où les
pillules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de
ces Pillules pour mes patients, mais je les ai aussi
employées en maintes circonstances pour moi-
même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande
l'usage aux personnes qui ont besoin d'un pur-
gatif DOUX, EFFECTIF, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, le 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS

EN VENTE PARTOUT
SEUL PROPRIETAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

J & W. REID
Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour
journaux, papier Manille pour envelopper, feutre
à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec
et goudronné.

MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton
de bois.

MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricants
de chaussures, pulpe de bois, carton.

Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapiser
de toutes sortes

AUSSI:—Guenilles Amarres, Produits Chimique
et Matériel complet pour la manufacture du papier,
Vieux Métaux, Machines, Goudron.

Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la
fabrication du papier.

Chant Gregorien

MELODIES TIREES DES ANCIENS
MANUSCRITS

Pouvant se chanter aux

SALUTS DU T. S. SACREMENT

Avec accompagnement d'orgne par

MM. Ch. Gounod, Ch. Widor, Guil-
laint, Bougaut Dacondray,
Gizout, Cœvart, Tinel,
Van Damme.

De-met,
Et plusieurs autres harmonistes fran-
çais et étrangers

S'adresser pour toutes demandes
et souscriptions à M BAUDOUX,
EDITEUR, 13 rue St François, Poi-
tiers, (Vienne), France.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS

D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

(De France, d'Allemagne et des Etats-Unis)

— AUSSI —

D'INSTRUMENTS de Fabrique CANADIENNE

TELS QUE LES CELEBRES PIANOS

HEINTZMAN & CIE. (Le favori des Artistes.)

WM. BELL & CIE.

DOMINION & CIE.,

HAMSON & RICH.,

SCHEIDMAYER & CIE, Etc. Etc

Couchettes en fer, Coffres de surete, Matelas
en laine, Paillasses a ressorts, Vitrines
de Comptoirs.

— AINSI QUE LES HARMONIUMS SUIVANTS

WM. BELL & CIE.,

DOMINION & CIE.,

THOMAS & CIE.,

SCHEIDMAYER & CIE., ETC.

Une visite à notre établissement pourra convaincre les plus incrédules qu'il est facile d'aller
Montréal ou ailleurs, au détriment de la prospérité commerciale de notre ville, pour faire l'acquisition
d'un PIANO, ou d'un HARMONIUM de PREMIERE CLASSE.

Nos pianos HEINTZMAN & Cie. ne sont surpassés par aucun autre instrument.

La maison HEINTZMAN & Cie. a 38 années d'expérience dans la fabrication des pianos sur ce continent.

Le chef de cette importante maison a fabriqué avec succès PENDANT PLUSIEURS ANNEES
des instruments en ALLEMAGNE, avant de venir tenter fortune en Amérique où il vint se fixer en 1850
à Buffalo, N. Y., puis en 1860 à Toronto, où MM. Heintzman & Cie possèdent d'immenses ateliers
munis de tout ce qu'il y a de plus amélioré en fait de machines, etc.

M. Heintzman, père, ainsi que ses trois fils sont tous des ouvriers pratiques.

Ils surveillent personnellement leurs ateliers.

Tous les DESSINS, PLANS, MODELES, etc., sont faits par eux.

Les ACTIONS en usage dans les Pianos Heintzman & Cie. sortent des ateliers de la célèbre maison
WESSELL, NICKEL & GROSS, de NEW-YORK. UNE AMELIORATION IMPORTANTE,
au moyen de laquelle TROIS JOINTURES ou CHARNIERES ont été SUPRIMÉES, a été intro-
duite dans cette action par MM. Heintzman & Cie. Cette amélioration, pour laquelle MM Heintzman
& Cie. ont obtenu des LETTRES PATENTES, est leur PROPRIÉTÉ EXCLUSIVE;

Elle ne se trouve donc dans aucune autre instruments.

Les pianos Heintzman & Cie. ont toujours remporté les PREMIERS PRIX dans toutes les exposi-
tions où ils ont été exhibés.

Le MODELE en est artistique,
Le FINI parfait,
La SONORITE nette e pure,
La TOUCHÉ élastique e souple,
Le MAINTIEN DE L'ACCORD merveilleux

Nos Harmoniums de Wm. Bell & Cie. sont de véritables MERVEILLES sous le double rapport
du FINI et des QUALITES MUSICALES.

AUSSI.—Les célèbres machines à goudre NEW WILLIAMS et DAVIS a entraînement vertical.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

Telephone No. 272

AVANTAGE SANS PRECEDENT

CESSATION D'AFFAIRES !

Consignation considerable d'Ornements d'Eglise offerts a des
prix extremement reduits

A Messieurs les membres du Clergé,

Le soussigné vient de recevoir, pour vendre à commission, un superbe assortiment d'Ornements d'Eglise
provenant d'un fonds commercial d'une grande maison française obligée de liquider ses affaires pour cause de
dissolution de société. Les occasions de ce genre sont rares, et toute fabrique qui se propose de renouveler ou
de compléter son assortiment pour l'ornementation de son église, fera bien d'en profiter. Outre que l'on peut
choisir à son goût, depuis les qualités inférieures jusqu'aux tissus fins et précieux des hautes marques, les
conditions d'achat sont sans précédent en Amérique, vu que le consignataire n'a d'autres bénéfices que la
commission offerte par le syndic de la liquidation. C'est pourquoi les prix sont aussi réduits qu'ils peuvent
l'être sur le marché français lui-même, y compris les droits d'entrée.

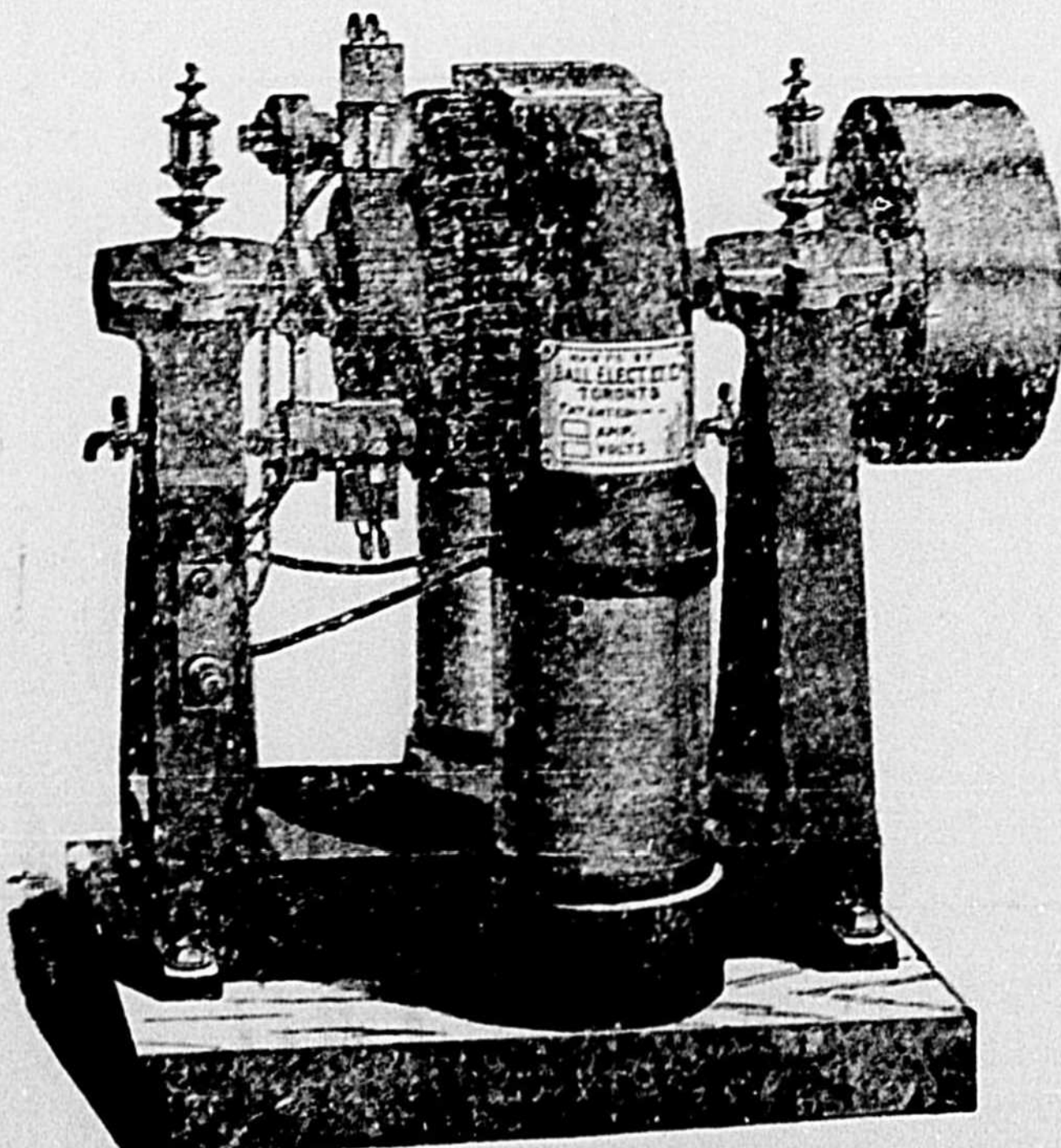
Depuis longtemps le soussigné était sollicité d'embrasser ce genre d'affaires, mais des circonstances in-
contrôlables s'y opposaient. Maintenant que les obstacles sont levés, Messieurs les membres du clergé trouve-
ront toujours à la librairie Ste Anne, tous les objets qui servent au culte, tels que : Chasubles, Dalmatiques
Chapes, etc., etc., lingerie d'autel, Bréviaires et Missels dans différentes reliures.

AUSSI : Un bel assortiment de Calices, Ciboures, Ostensoirs, Burettes, Encensoirs, Croix de pro-
cession, Chandeliers d'acolytes, Chandeliers pour autel, une très belle variété, Candéla-
bres de toutes sortes, depuis 2 à 15 lumières, Porte-Reliquaires, Boîtes aux Saints-
Huiles, Vins de messe approuvés, Huile d'Olive, Cierges, Bougies, Lampions, Encens, et Charbon-Braise par-
fumé, etc., aussi Graduel, Vespéral, Paroissien Notés de différentes reliures, très belle édition revue, corrigée
et augmentée, avec l'approbation de Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec.

Une visite est respectueusement sollicitée.

J. A LANGLAIS

Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec



**MOTEURS
ELECTRIQUES**

J.L.O. VIDAL & Fils

— AGENTS SPECIAUX DE —

BALL ELECTRIC

LIGHT Co. Ltd

TORONTO,

Posent des appareils d'é-
clairage électrique, — et
tout ce qui concerne l'é-
lectricité.

AUSSI A VENDRE : 50 engins, 30 chaudières à vapeur, limes—scies—rondes—courroies en cuir, en caout-
chouc en coton—Poulies en bois pliées et fendues, aussi en fer fendues.
LOTS SPECIAUX : 2 moulins à scies bien situés—1 manufacture de laine—7 machines à coudre—1
machine à faire les boutonnières—Une tordeuse qui assèche le linge en 5 minutes, une laveuse : toute une
blancherie etc. Toutes espèces de machines neuves et d'occasion.

J. L. O. VIDAL & FILS

196 et 198 Rue St-Paul, Quebec.